



L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Directeur Publication : L. BERNABEU
 CPPAP 1107 S 06275 ISSN 0980 7586
 Imprimé au siège

Bulletin n° 107

1 euro

janvier février 2008

Dispensé de timbrage **Marseille St Ferreol**

**Retraites, salaires,
 Services publics,
 Franchises médicales,
 Code du travail, CDI,
 Temps de travail, statuts, ...**



**Tous les droits collectifs des salariés
 du public et du privé sont attaqués !**

JEUDI 24 JANVIER : TOUS EN GREVE !

MANIFESTATION
 Rendez vous 10h
 (lieu précisé par mail)

PROMOTIONS 2008 Groupe de travail et CAPD fin janvier

→ Envoyer votre situation au syndicat pour vérification du barème et suivi, par courrier (*voir dernière page de ce bulletin*) ou par mail : contact@snudifo13.org.

Résultats disponibles après les instances paritaires, au siège et sur le site du syndicat www.snudifo13.org.

Vos élus : Louis BERNABEU, Martine DUPUY, Catherine AMEZIEUX

CARTE SCOLAIRE Dotation académique : 0 poste !

Une nette dégradation s'annonce pour la rentrée 2008. Lutter contre l'échec scolaire, pour la « réussite de tous », signifie pour FO, défendre tous les **dossiers d'écoles**.

Groupe de travail 7 février 2008, CTPD : 18 mars

→ Communiquez votre dossier enquête dans ce bulletin et sur le site.

*Déléguée FO au CTPD : Martine DUPUY
 Délégué FO au CDEN : Philippe ROMS*

Une urgence :

**Résister !
 Défendre nos droits !**

Pour cela, s'organiser ensemble, salariés du public et du privé sur nos revendications claires et précises !

**Prenez
 votre carte FO
 2008**

**Renforcez le syndicat
 Interprofessionnel et
 indépendant !**

**Il y a les gouvernants et
 les gouvernés et nous
 sommes du côté des
 gouvernés !**

André Bergeron.

Au rendez vous de 2008, les retraites !

Prévue par la loi Fillon de 2003, une « concertation » globale sur les retraites doit avoir lieu au printemps 2008.

S'appuyant sur un rapport du COR (conseil d'orientation des retraites), le ministre du travail a remis un rapport le 31 décembre (!) proposant un nouvel allongement de cotisations à **41,5 ans pour 2020**.

Le 12 décembre, le Conseil de la modernisation des politiques publiques a adopté une série de mesures aboutissant à supprimer de manière drastique le nombre de postes fonctionnaires et des services entiers, dont **le service des pensions de la Baule !**

Remplacer les services de personnels titulaires par des centres d'appel téléphoniques et internet pour supprimer 1800 « emplois temps plein » !

Ce document affirme : « *Le service des pensions et les centres régionaux des pensions doivent être réunis dans une entité unique, soit au sein de l'Etat, soit sous la forme de caisse de retraite de l'Etat.* ». Une caisse de retraite de l'Etat, ce serait la mort du code des pensions civiles et militaires, donc la remise en cause de notre pension de retraite partie intégrante de notre statut de fonctionnaire d'Etat.

TOUS EN GREVE le 24 JANVIER POUR

- **Le maintien du calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois**
 - **Le blocage à 40 annuités pour une retraite à taux plein**
- Dans l'objectif du retour aux 37,5 pour tous**
- **Le maintien du Code des Pensions et de notre Statut**

Editorial Pour un syndicat qui reste un syndicat !

Pour faire passer toutes ses contre-réformes dictées par l'Union Européenne, le gouvernement (et le patronat) veulent remettre en cause le droit de grève et transformer les syndicats en « partenaires » sociaux, en co-législateurs !

M. Darcos a déclaré, le 11 décembre : « *Je veillerai à ce qu'un dialogue puisse avoir lieu avec les partenaires sociaux, qui doivent pouvoir être associées aux modalités concrètes de mise en œuvre des réformes. Si le dialogue social s'avère ne pas être une forme d'accompagnement mais un outil de blocage des réformes, je saurai prendre mes responsabilités et faire appliquer le projet pour lequel a été élu le président de la République.* ».

Cela a le mérite de la clarté : pour le gouvernement, le « dialogue social » ce sont des syndicats aux ordres : dans tous les cas, avec votre ou sans accord, j'appliquerai mes réformes mais je préfère que ce soit avec votre accompagnement !

Est-ce le rôle du syndicat de participer à la mise en œuvre des réformes gouvernementales ?

Pour Force ouvrière, la réponse est toujours la même, **NON, chacun son rôle !**

C'est pourquoi nous n'avons pas signé le protocole de discussion, accepté par le SNUipp, le SGEN CFTD et l'UNSA.

La tentative de remise en cause du droit de grève avec l'instauration d'un service minimum va de pair avec cette nouvelle vocation attendue des syndicats.

Or la liberté de revendiquer, de négocier et d'agir pour établir le rapport de force sur la base exclusive des intérêts des salariés exige des syndicats libres !

**MAIS, L'INDEPENDANCE A UN PRIX : LA COTISATION SYNDICALE !
POUR QUE LE SYNDICAT RESTE UN SYNDICAT, PRENEZ, FAITES PRENDRE
LA CARTE CONFEDERALE FORCE OUVRIERE 2008.**

*Martine Dupuy
Secrétaire départementale.*

Réforme des régimes spéciaux

SNCF, EDF-GDF, ...

Les projets de décrets ont été présentés le 26/12/07. Ils reprennent tout ce contre quoi les salariés se sont mobilisés :

- Passage progressif de 37,5 annuités à **40 ans** au 1^{er} décembre 2012
- Instauration d'une **décote**
- **l'indexation des pensions sur l'inflation** (1^{er} janvier 2009).

*Ils prévoient en outre le passage progressif à **41 ans** de cotisation pour 2016 et la suppression des bonifications d'annuités pour les agents en service actif au 1^{er} janvier 09.*

Et ensuite ?

- *Remise en cause du calcul des pensions des fonctionnaires sur la base des **6 derniers mois** avec passage progressif aux 25 meilleures années*
- *Augmentation mécanique de la durée de cotisation pour tous : **14, 42... 43 annuités !***

A propos du questionnaire du SNUipp sur la suppression du samedi matin :

Un numéro spécial de « Fenêtres sur cours », vient d'arriver dans les écoles : Toutes les suggestions proposées dans ce questionnaire, reprenant des pistes gouvernementales, ne sont-elles pas contradictoires avec l'appel à la grève du 24 janvier contenu dans le même journal ?

La suppression du samedi matin ne doit pas être prétexte à remettre en cause nos obligations de service à développer la flexibilité et l'annualisation de nos horaires à aggraver nos conditions de travail.

La commission POCHARD

Le statut de 700 000 enseignants sur la sellette !

La commission Pochard doit rendre ses travaux au gouvernement à la fin du mois de janvier sous la forme d'un livre vert.
(du nom de son président)

Elle a présenté ses réflexions aux fédérations enseignantes le 10 décembre :

- Redéfinition des missions des enseignants des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et lycées, dont le rôle ne serait plus uniquement d'enseigner
- Annualisation des services des enseignants (d'ores et déjà avec la suppression de 2 heures d'enseignement, ce sont 108 heures, au lieu de 36, qui sont annualisées à la rentrée prochaine en primaire)
- Renforcement de l'autonomie des établissements mettant en cause le caractère national des programmes et des diplômes
- Mobilité des enseignants entre l'Education Nationale et le privé !

Toutes ces « pistes » constituent une remise en cause de l'Ecole Républicaine organisée depuis sa création pour dispenser un même enseignement à tous les élèves de ce pays et préparer des diplômes nationaux, préparent la destruction des statuts des 716 000 enseignants publics et la mise en route de la privatisation de l'enseignement public.

Une quatrième fonction publique ?

Une quatrième fonction publique pour sortir les 700 000 enseignants de la Fonction Publique d'Etat, une simple rumeur pour notre ministre ?

Or la commission Pochard propose de convoquer un groupe de travail sur « les rémunérations des enseignants ».

Couper la discussion sur le salaire des enseignants de celle sur le salaire de l'ensemble des fonctionnaires n'est-ce pas l'éclatement de la grille unique, l'avancée vers une fonction publique particulière pour les enseignants ?

ABANDON du document d'orientation du ministre Darcos !

Défense de notre statut

Maintien de notre **indépendance pédagogique** contre toute mise sous tutelle par les conseils d'Ecole.

Respect de **nos obligations de service définies hebdomadairement en heures d'enseignement** contre l'annualisation

Maintien et augmentation des **RASED et CLIS** pour prendre en charge des élèves en difficulté

Stricte séparation entre le **scolaire et le péri scolaire**

Rentrée 2008 : la saignée !

Le CTPM du Ministère de l'Education nationale s'est réuni le 21 décembre avec à son ordre du jour la « répartition des moyens » pour la rentrée 2008.

Le constat est accablant : 8 830 suppressions de postes de titulaires et de stagiaires dans l'enseignement secondaire pour une prévision de - 34 000 élèves à la rentrée 2008, 700 créations pour une prévision ramenée à 17 000 élèves supplémentaires dans l'enseignement primaire, suppression de 1 000 postes de personnels administratifs !

Le ministre supprime 6 fois plus de postes qu'il n'en crée !

Autrement dit, on supprime un poste dans l'enseignement secondaire pour 4 élèves en moins, tandis qu'on n'en crée qu'un seul pour 24 élèves supplémentaires dans l'enseignement primaire.

La base des prévisions d'élèves supplémentaires (de + 37 000 à 17 000) repose sur la volonté de limiter encore davantage l'accueil des élèves de 3 ans et moins à l'école maternelle.

Les suppressions massives de postes vont de pair avec la volonté de diminuer les heures d'enseignement des élèves et de développer « l'autonomie des établissements et écoles ». Elles vont de pair avec la volonté de remettre en cause le statut national des personnels de toutes catégories.

Cela n'explique-t-il pas la décision ministérielle de renvoyer après les élections municipales les Comités Techniques Paritaires, qui vont présenter des dizaines de fermetures dans les communes ?

Les Délégués FO défendront tous les dossiers d'école ! envoyez la fiche enquête , ne restez pas isolés !

« Dans l'école que j'appelle de mes vœux (...) où il y aura moins d'heures de cours, les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants seront moins nombreux. »

(Lettre du président aux Educateurs)

Promotions

accès du	grand choix		choix		ancienneté	
	P.E.	Instit	P.E.	Instit	P.E.	Instit
1 au 2					3 m	
2 au 3					9 m	9 m
3 à 4					1 an	1 an
4 à 5	2 ans	1a 3m			2a 6m	1a 6m
5 à 6	2a 6m	1a 3m	3 ans		3a 6m	1a 6m
6 à 7	2a 6m	1a 3m	3 ans	1a 6m	3a 6m	2a 6m
7 à 8	2a 6m	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 6m	4a 6m
8 à 9	2a 6m	2a 6m	4 ans	3a 6m	4a 6m	4a 6m
9 à 10	3 ans	2a 6m	4 ans	4 ans	5 ans	4a 6m
10 à 11	3 ans	3 ans	4a 6m	4 ans	5a 6m	4a 6m

• Etre promuable, ne signifie pas être promu : sur les collègues promouvables au grand choix, classés selon leur barème (AGS + Note), seuls 30% seront promus et de la même manière 5/7 des collègues promouvables au choix le seront.

• Les promotions des PE ont lieu par année scolaire, celle des instituteurs par année civile. L'administration examine l'ensemble des promotions en janvier avec bien évidemment effet rétroactif pour les PE promus !

• Communiquez au syndicat les éléments nécessaires au suivi de votre promotion et à votre information des résultats !

Renseignements nécessaires pour le suivi des promotions :

Nom : AGS au 31 – 08- 07 :
 Prénom : Note au 31 – 08 – 07
 Echelon actuel et date exacte de passage : Ech PE / INST (entourer) depuis le
 Adresse :
 Tél : Mail :



Syndiquez-vous !

Cotisations 2008 (66% déductibles des impôts)

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : demi cotisation

PE Stagiaire IUFM :75 €

Retraité :75 €

Etudiant IUFM :20 €

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... Echelon: PE /Instit.
 déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile

Sommaire : P.1 : Grève 24 janvier, promos et Carte scolaire. P.2 : Retraites. Editorial. P.3 : Samedi matin. Pochard. Rentrée 2008. P.4 : Promotions. Syndicalisation. P.5 : Enquête Carte Scolaire. P.6 C-R entrevue IA

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13 Date : dépôt légal : 14/03/07 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1107 S 06275 Imprimé sur offset au siège

AUDIENCE du SNUDI-FO auprès de M. l'Inspecteur d'académie le 12 décembre 07

La délégation a été reçue par M. Trève, IA DSDEN, M. Yaïche IA Adjoint et M. Ricard, secrétaire général. Elle a exposé les revendications et dossiers des personnels :

Pour le SNUDI-FO, la défense des intérêts des personnels, c'est la défense de la « feuille de paye ». Nous avons rappelé que pour nous gagner plus, ce n'est pas travailler plus mais c'est augmenter nos salaires.

Heures supplémentaires : (décret du 4 octobre 07)

IA explique que les seules heures supplémentaires pour les enseignants du primaire sont les études surveillées. Des PE pourront effectuer des heures d'accompagnement éducatif dans les collèges, non pas au tarif des HSE (35 E) mais à celui des études surveillées (15 E)

Indemnités de stage (décret du 3 juillet 2006)

Le nouveau texte supprime les zones multi-communales INSEE qui excluaient la majorité des stagiaires du droit aux indemnités de stage. Maintenant il faut être en dehors de sa résidence administrative et de résidence personnelle.

IA confirme que les nouvelles règles sont appliquées depuis septembre.

Remarque : Un collègue à 1/2 temps qui participe à un stage à plein temps est payé alors à plein temps.

Cumul d'activité (décret du 2 mai 2007)

La loi modifie et assouplit les règles de cumul d'activités qui était jusqu'alors interdit.

Les demandes sont soumises à l'appréciation de l'IA. Le SNUDI-FO a demandé que l'IA les examine avec bienveillance et les accorde.

Indemnités ISSR (circulaire du 5 novembre)

Le SNUDI-FO rappelle que c'est une indemnité de sujétion et non seulement de déplacement et souligne que la modification des règles se fait en cours d'année, après le mouvement. Le syndicat demande à l'IA de surseoir à cette décision, qu'au moins elle ne se prenne pas avec effet rétroactif.

IA explique que c'est une décision du recteur. Le SNUDI-FO a demandé une audience au recteur.

Temps partiel

Le syndicat pose le problème du temps partiel à 80%. IA répond que l'administration ne peut organiser un temps de travail de 80%, que l'organisation des temps partiels actuels à 70,80% pose d'énormes problèmes d'organisation et coûte déjà très cher budgétairement.

Le SNUDI-FO a défendu aussi les droits des personnels, s'appuyant sur notre statut.

Médecine de prévention :

Le SNUDI-FO réitère sa demande : respect du droit à une visite de prévention pour chaque fonctionnaire.

IA répond que malgré le recrutement d'un médecin supplémentaire, on est loin du compte pour organiser une visite pour chaque enseignant.

ASH :

Le SNUDI-FO rappelle notre opposition à la loi Monchamp parce que, loin d'apporter une réponse au handicap ou à la grande difficulté scolaire, elle génère des situations très difficiles pour les collègues et les élèves dans les écoles.

Le syndicat pose les revendications des personnels (référents) de la MDPH.

Formation Continue/ Bases Elèves

Force Ouvrière rappelle que la formation est un droit fondé sur le volontariat. « public désigné » signifie public ciblé et non contraint.

IA répond qu'il y avait les textes mais aussi les attentes institutionnelles. Ainsi l'IA (ou l'IEN) peut estimer un stage nécessaire comme pour base élève ou les langues vivantes.

Depuis l'entrevue, est parue la circulaire du 17 décembre qui rend obligatoire les stages Bases élèves pour les directeurs. Contraindre n'est plus former mais conformer !

PPMS : obligation des directeurs

Nous rappelons nos interventions dans les différentes commissions (Comité Hygiène et Sécurité Départemental, Comité Départemental de l'Education Nationale) : le directeur n'est pas compétent et ne peut être responsable de l'élaboration du PPMS.

IA reconnaît que le PPMS doit s'intégrer dans le PCS (Plan communal de Sécurité)

NOTATION :

Le SNUDI-FO exprime, de nouveau, la revendication de toute la profession : abandon de la nouvelle grille de notation ! Celle-ci aboutit à bloquer des notes, pénaliser des collègues pour les promotions, en particulier les collègues en fin de carrière qui n'auront pas 20 et ne pourront accéder à la hors classe.

IA répond qu'il était hors de question d'y revenir, modifier la grille était une demande de certains syndicats, le dossier a été accepté après leurs propositions.

Le Syndicat a ensuite présenté des dossiers individuels de collègues.

